

I. Identification du poste :

Intitulé du poste : Agent de développement triathlon

Mission globale et objectifs du poste :

Assurer la mise en œuvre de la politique sportive du club, par l'encadrement des groupes d'entraînement tous public, le développement de l'école de triathlon et la réalisation d'actions de promotion (stages, présentation du club, animations, compétitions, ...).

Lieu d'exécution du contrat :

Infrastructures sportives mises à disposition pour le club (stade, piscine, gymnase, immersive room ...) et établissements scolaires du secteur de Remiremont.

Positionnement dans l'organigramme :

Sous l'autorité hiérarchique du Président du Triathlon Remiremont Olympique Club et sous l'autorité des autres membres du bureau directeur.

Relations fonctionnelles avec les autres éducateurs et entraîneurs du club et des clubs partenaires.

II. Missions et activités du poste :

- Missions de structuration et de développement de l'association :
 - Participer à la mise en place d'actions de promotion de l'activité dans les établissements scolaires (écoles primaires et collèges).
 - Participer à tous les projets de développement du club de découverte du triathlon (animations, stages, compétitions,).
 - Organiser et maintenir les manifestations sportives existantes du club

- Missions de développement de l'école de triathlon :
 - Planifier et encadrer les séances pour les jeunes enfants de l'école de triathlon
 - Organiser et animer des stages pendant les vacances scolaires
 - Suivre la participation des jeunes aux entraînements
 - Animer la vie de l'école de triathlon par des actions de communication
 - Renforcer le lien entre le club et les écoles (école primaire, collège, lycée)
 - Participer à l'encadrement d'autres sections sportives selon les besoins

- Missions d'encadrement des différents publics licenciés :
 - Contribuer à l'encadrement des séances pour tous publics dans les trois disciplines et en toute sécurité.

Spécificité du poste :

Déplacements fréquents sur le territoire régional

Permis voiture indispensable

Travail en soirée et les week-ends.

Application de la Convention Collective Nationale du Sport

Temps de travail :

Temps de travail hebdomadaire de 17,5h à 35h (variable en fonction du profil).

Salaire réparti sur 12 mois.

Le temps de travail peut être modulé pour permettre d'adapter la durée hebdomadaire de travail aux variations de l'activité sportive.

III. Compétences requises pour le poste :

Savoir :

Bonne connaissance des règles de sécurité

Bonne connaissance du milieu associatif et fédéral

Bonne connaissance de la discipline

Connaissance de la Réglementation Sportive Fédérale

Connaissance de la spécificité des publics

Connaitre les principes de l'entraînement et les démarches pédagogiques

Bonne connaissance des outils et dispositifs de la FFtri

Savoir-faire :

Être capable d'appliquer et faire appliquer les réglementations en vigueur

Maitriser les bases des différents outils informatiques (Word, Excel, ...)

Être capable de rendre compte de son activité et de se conformer aux directives

Être capable de trouver les ressources financières pour la pérennisation de l'emploi

Savoir-faire comportementaux :

Savoir faire preuve de responsabilité et de conscience professionnelle

Savoir écouter les remarques des éducateurs et entraîneurs du club

Savoir faire preuve d'autonomie

Savoir travailler en équipe

Savoir faire preuve d'adaptation

Savoir faire preuve de rigueur et être organisé

Savoir faire preuve de propositions novatrices dans le respect du projet associatif et en cohérence avec les ressources du club

Savoir prendre soin du matériel mis à disposition par le club

Savoir rendre les équipements sportifs dans le même état de propreté qu'au moment de leur réception.

Savoir mettre en avant les valeurs du sport